



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Assemblée
Point 4

A/148/4-Inf.1
29 janvier 2024

Volet spécial du débat général sur la redevabilité : Mesures prises par les Membres à titre de suivi des résolutions de l'UIP

Mardi, 26 mars 2024

La [Stratégie de l'UIP 2022-2026](#) met en exergue la transparence et la redevabilité en tant que valeurs clés de l'Organisation et facteurs essentiels pour garantir la réalisation de ses objectifs. En effet, l'efficacité des fonctions et des opérations de l'UIP repose sur la redevabilité de ses Parlements membres, qui doivent traduire [les résolutions et les décisions](#) qu'ils adoptent en politiques réalisables apportant des avantages tangibles à la société.

Pour donner suite à une décision de l'UIP, un parlement peut prendre diverses mesures, par exemple transmettre cette décision aux organes compétents, organiser des débats ou l'intégrer dans ses processus législatifs, budgétaires et de contrôle. Les décisions de l'UIP peuvent inspirer la volonté politique de prendre des mesures supplémentaires, influencer l'opinion publique sur un sujet spécifique ou inscrire une question à l'ordre du jour du parlement. Les actions de chaque parlement sont façonnées de manière unique par son contexte national et ses membres.

Pour la troisième année consécutive, le débat général de l'Assemblée de l'UIP comprendra un volet spécial sur la redevabilité, conçu pour encourager les Parlements membres à faire connaître leurs bonnes pratiques, leurs activités et leurs actions. Ce volet est l'occasion pour les parlementaires de présenter les progrès accomplis, de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres, favorisant ainsi un environnement de collaboration qui renforce l'efficacité et la redevabilité globales de l'UIP.

Pour cette édition du volet spécial du débat général sur la redevabilité, les Parlements membres de l'UIP sont invités à faire part des bonnes pratiques et des actions qu'ils ont entreprises pour donner suite aux récentes décisions de l'UIP concernant les trois thèmes essentiels suivants ci-après.

- 1) **La solidarité parlementaire pour défendre les droits de l'homme des parlementaires** : ce thème met en lumière le travail du [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) de l'UIP. Il met en avant l'effort collectif nécessaire pour protéger partout dans le monde les parlementaires qui sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions. Les Parlements membres sont invités à présenter leurs initiatives et stratégies visant à renforcer la solidarité parlementaire et à donner suite aux [décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires](#), en tenant compte du besoin mondial de protéger les parlementaires contre les persécutions politiques.
- 2) **L'engagement parlementaire pour la promotion de sociétés inclusives** : s'appuyant sur les principes énoncés dans la [Déclaration de Manama](#) et le [Communiqué de Marrakech](#), adoptés par les Membres de l'UIP en 2023, les Parlements membres sont invités à faire connaître leurs bonnes pratiques, leurs politiques innovantes et leurs mesures qui renforcent l'harmonie sociale et favorisent des sociétés ancrées dans l'inclusivité, le dialogue, la tolérance et la coexistence pacifique.

F

#IPU148

- 3) **Action parlementaire en matière de lutte contre les changements climatiques :** conformément à l'élan généré par la [Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28](#) et la campagne de l'UIP [Parlements pour la planète](#), ainsi que les récentes décisions de l'UIP intitulées [L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts](#) et [Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques](#), ce thème vise à mettre en évidence la responsabilité des Parlements membres dans l'appui à l'action en faveur du climat. Les Parlements membres sont invités à rendre compte des bonnes pratiques en matière de législation, de budgétisation et de contrôle des mesures gouvernementales visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris et d'autres accords relatifs au climat. Les Parlements membres sont également invités à faire connaître leurs programmes visant à accélérer l'action climatique en abandonnant les combustibles fossiles dans le cadre des systèmes énergétiques et en renforçant l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Toutes les délégations sont invitées à contribuer à ce volet spécial par de brèves interventions (trois minutes maximum) en mettant l'accent sur les aspects les plus pertinents de leur travail **dans l'un ou l'autre de ces trois domaines**, ainsi que par des recommandations visant à améliorer encore le processus de mise en œuvre.

Des photos et de courts enregistrements vidéo des activités organisées par les parlements dans le cadre du suivi des décisions de l'UIP sont également les bienvenus et seront projetés au cours du volet spécial.

Les délégations sont invitées à s'inscrire à l'avance en envoyant un courriel à mhg@ipu.org.